

# Questions Fréquentes



**Nous ne sommes pas membres de la HSLDA. Est-ce que mon enfant peut participer?**

Oui! Nos concours sont ouverts à tous les élèves de 7 à 19 ans enseignés à la maison.

**J'ai complété mes études secondaires mais je fais toujours partie de la catégorie d'âge de 7 à 19 ans. Est-ce que je peux participer?**

Les élèves qui ont gradué récemment de l'école secondaire peuvent participer à notre concours jusqu'à la graduation du printemps mais ne peuvent plus participer aux concours de la HSLDA par la suite. Nous vous encourageons plutôt à chercher des opportunités pour exprimer vos talents artistiques dans votre communauté ou à votre collège. La HSLDA vous souhaite le plus grand succès alors que vous vous propulsez vers votre avenir!

**L'anniversaire de mon enfant a lieu pendant un concours. Dans quelle catégorie d'âge mon enfant devrait-il participer?**

Comme parent, vous pouvez déterminer quelle est la catégorie qui convient le mieux à votre enfant si son anniversaire a lieu pendant le concours. Tous les autres participants doivent s'inscrire dans leur catégorie d'âge, en fonction de leur date de naissance et non de leur avancement scolaire.

**Mon enfant a moins de 7 ans mais est très talentueux. Pourrait-il participer?**

Nous reconnaissons que plusieurs jeunes enfants sont capables de soumettre de belles œuvres dans les différents domaines d'arts pour lesquels nous offrons nos concours et nous

trouvons qu'il est merveilleux que ces enfants commencent très tôt à développer ces talents. Toutefois, l'objectif de nos concours est d'offrir aux élèves de l'école-maison l'occasion d'être reconnus pour l'excellence de leur travail. C'est pourquoi les concours visent les élèves de la maternelle au secondaire 5. Puisque la plupart des enfants de 4 ans et certains enfants de 5 ou 6 ans ne sont pas encore en maternelle, nos concours ne sont pas la plateforme appropriée pour le moment s'ils veulent démontrer leurs talents.

Cela étant dit, nous encourageons les plus jeunes enfants à explorer leurs intérêts en réfléchissant au thème du concours proposé puis en préparant une œuvre. Lorsque les gagnants du concours sont dévoilés en ligne, votre jeune enfant peut alors prendre connaissance des œuvres choisies et en discuter. Qu'y a-t-il de bon dans les œuvres gagnantes? Quels sont les aspects qu'il apprécie et qu'il pourrait incorporer à sa future œuvre? De cette façon, votre enfant pourra apprécier les concours et en tirer profit avant qu'il puisse atteindre l'âge requis pour y participer.

### **Nous vivons à l'étranger. Est-ce que mon enfant peut quand même participer?**

Oui! Notre formulaire d'inscription en ligne permet de participer, peu importe où vous vous trouvez dans le monde.

### **Mon enfant soumet deux œuvres. Est-ce que je dois payer deux fois pour les frais d'inscription?**

Oui, des frais d'inscription doivent être déboursés pour chaque entrée. Notre formulaire d'inscription a d'ailleurs été conçu de façon à éliminer toute confusion.

### **Jusqu'à quel point puis-je m'impliquer dans l'œuvre de mon enfant?**

L'interaction enrichissante qui se crée entre l'élève et l'enseignant est l'un des plus beaux avantages de l'école-maison. Nous encourageons donc les parents et les enseignants de coops à s'impliquer, tout en respectant certaines directives :

*La réalisation concrète du travail doit être entièrement l'œuvre de l'enfant. Nous encourageons les élèves à faire du brainstorming et à discuter avec leurs parents ou les enseignants de la coop mais ces derniers ne doivent pas effectuer de corrections à leur travail.*

*Pour les concours d'écriture, la construction grammaticale et le langage de chaque œuvre soumise devrait être exclusivement l'œuvre de l'élève. Il n'est pas permis de leur prêter assistance pour la révision et la correction.*

### **Mon enfant n'a pas encore appris à écrire au clavier. Puis-je taper son poème à sa place?**

Pour les élèves âgés de 7 à 10 ans, un parent ou un ami peut taper l'œuvre de l'enfant à sa place. Cependant, l'enfant doit avoir préalablement écrit le texte et ce dernier doit être tapé exactement tel qu'il a été écrit, sans corrections aux fautes d'orthographe ou de grammaire. L'enfant est toutefois invité à accompagner celui ou celle qui tape son texte et de lui donner ses instructions par rapport à toute correction à l'orthographe ou à la grammaire que le logiciel de traitement de texte pourrait suggérer.

## **Mon enfant a des besoins particuliers. Avez-vous prévu une catégorie pour ces élèves?**

Suite aux recommandations de notre experte en besoins particulier, nous n'offrons pas de catégorie visant spécifiquement les élèves ayant des besoins particuliers mais nous offrons certaines accommodations.

Tous les enfants enseignés à la maison sont encouragés à participer aux concours de la HSLDA!

Puisque le terme "besoins particuliers" s'applique à des élèves ayant un grand éventail d'aptitudes fonctionnelles, la HSLDA n'offre pas de concours ou de catégorie spécifique pour les enfants ayant des besoins particuliers. Nous croyons qu'au lieu d'offrir la même chance à ces élèves, cela aurait plutôt un effet de ségrégation et pourrait leur faire plus de mal que de bien en contribuant à ce qu'ils se sentent inadéquats ou confus.

Nous invitons plutôt tous les élèves, chacun avec leurs talents uniques, à participer à un concours conçu pour tous. Les oeuvres soumises sont jugées à l'aveugle; les juges ne connaissent donc pas les candidats, ce qui donne à tous les élèves la chance de voir leur oeuvre évaluée sans que la qualité de leur travail fasse l'objet d'idées préconçues liées à leurs défis d'apprentissage. Chaque élève est ainsi traité de la même façon que ses pairs.

### **Accomodations**

Toutefois, nous reconnaissons que les élèves ayant des besoins particuliers ont à composer avec des défis qui leur sont uniques. Si vous faites l'école-maison à un enfant ayant des besoins particuliers et que vous aimeriez demander des accommodations nécessaires pour leur permettre de participer à un concours de la HSLDA, veuillez communiquer avec notre coordinatrice des concours à [contests@hslida.ca](mailto:contests@hslida.ca).

Nous sommes conscients que nos concours ne rencontreront peut-être pas les besoins de chaque famille qui fait l'école-maison. Mais vos commentaires sont importants pour nous. Si vous avez des questions ou des suggestions à ce sujet, nous vous encourageons à les soumettre à notre coordinatrice des concours à [contests@hslida.ca](mailto:contests@hslida.ca). Si vous êtes membre de la HSLDA, songez à partager vos réflexions avec notre spécialiste en besoins particuliers.